

**PRESENTS** : MM(es) Alain SOUVRAIN, Béatrice LESOURD, Raphaël GUILLOT, Denis LATRON, Jean-Pierre REBOURS, Claudine DUFOUR, Guy THESSIER, et Virginie RENO

**ABSENT(ES) EXCUSE(ES)** : Bruno COUTY, Anne CHESNESEC, Sabine RAPPOLT.

**PROCURATION(S)** : Bruno COUTY ayant donné procuration à Alain SOUVRAIN

Anne CHESNESEC ayant donné procuration à Jean-Pierre REBOURS

### **D 1-2020 Travaux de reconstruction du logement dit de La Poste**

#### **Modification de la délibération n°29-2019 - Attribution du marché de travaux pour le poste carrelage**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°29-2019 et l'attribution du marché de travaux CLT2019-6 à l'entreprise SARL RENO (41100 Thoré-la-Rochette) pour le poste carrelage, pour un montant de 2 720.91 € HT. La SARL RENO ayant été mise en liquidation judiciaire, le marché est annulé et réattribué.

Marché CLT2019-6-1 attribué à Ets COLAS, pour un montant de 2 513.00 € HT soit 2 764.30 € TTC (tva à 10%).

### **D 2-2020 Travaux de reconstruction du logement dit de La Poste**

#### **Avenants aux MAPA CLT2019-1, CLT2019-2, CLT2019-3 et CLT2019-5**

En cours d'exécution du chantier, il a été nécessaire de modifier comme suit la nature des prestations à réaliser.

Avenant n°1 Marché CLT2019-1 poste maçonnerie : Entreprise COLAS : + 5161.67 € HT

Démolition des plafonds de deux pièces, fourniture et pose d'un poteau métallique HEB, remplacement de carrelage, garnissage des feuillures après dépose des menuiseries de l'étage, réalisation d'un dégrossi à la chaux grise au rez-de-chaussée.

Avenant n°1 Marché CLT2019-2 poste charpente couverture : Entreprise HERSANT : + 3053.28 € HT

Pose d'un plancher OSB sur plancher existant, modification du linçoir de l'escalier.

Avenant n°1 Marché CLT2019-3 poste menuiserie huisseries : Ets FAVOREAU : avenant global + 3033.66 € HT

+ 295.24 € HT pour ajout d'un volet roulant

- 309.39 € HT pour remplacement d'une porte-fenêtre par une fenêtre.

- 2354.00 € HT pour suppression des travaux de reprise de l'ancien escalier

+ 5401.81 € HT pour fabrication et installation d'un escalier neuf

Avenant n°1 Marché CLT2019-5 électricité plomberie chauffage : Ets SEINTIER : avenant global + 3738.51 € HT

+ 1189.88 € HT pour travaux supplémentaires d'électricité

+ 1961.28 € HT pour travaux supplémentaires de plomberie

+ 587.35 € HT pour travaux supplémentaires de chauffage

Le montant global de 14987.12 € TTC sera inscrit à l'article 2132 du budget 2020.

### **D 3-2020 Travaux de zinguerie sur toiture de la petite salle des associations**

#### **Modification de la délibération n°23-2019**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°23-2019 et le choix du devis de l'entreprise SOCIETE PERRICHON HERSANT (Coulommiers-la-Tour 41100) pour le remplacement d'une gouttière et les travaux annexes de zinguerie sur la petite salle des associations, pour un montant de 2 368.50 € HT soit 2 605.35 € TTC. Ledit devis ayant été établi avec un taux de TVA de 10%, alors que le bâtiment concerné n'est pas un bâtiment à usage d'habitation, il a été demandé à l'entreprise HERSANT d'appliquer un taux de TVA de 20%. M. le Maire informe les conseillers que le montant de la facture s'élèvera donc à 2842.20 € TTC et que cette dépense sera éligible au FCTVA.

### **D 4-2020 Equipement pour les services communaux d'entretien**

Acquisition de 3 aspirateurs chez LECLERC Espace Culturel (Vendôme) pour un montant initial de 591.64 € HT soit 709.97 € TTC auquel s'applique une remise exceptionnelle de 35% ce qui porte le montant de l'achat à 461.47 € TTC.

### **D 5-2020 Equipement de voirie suite au plan d'adressage : plaques de rues et numéros de voirie**

Les élus décident de retenir le devis de l'entreprise S.E.S. (Chambourg sur Indre) pour la fourniture d'une plaque de commune, de douze plaques de rues et de vingt numéros de voirie un montant de 856.35 € HT soit 1027.62 € TTC.

### **D 6-2020 Révision du loyer du logement sise place du 8 mai 1945 (dit de la mairie) au 1<sup>er</sup> mars 2020**

En fonction de l'indice de référence des loyers, à savoir, à compter du 1er mars 2020 : 349.61 €

### **D 7-2020 Tarifs des concessions de cimetière au 1<sup>er</sup> mars 2020**

<b>Emplacement cimetière (2 m<sup>2</sup>)</b>	Concession trentenaire	100,00 €
	Concession cinquantenaire	150,00 €
<b>Columbarium</b>	Concession 20 ans	200,00 €
	Concession 30 ans	350,00 €
<b>Jardin du Souvenir</b>	Taxe pour la fourniture et mise en place de plaque	30,00 €

---

**D 8-2020 Remboursement de frais à Mme LESOURD Béatrice et à M. GUILLOT Raphaël**

M. le Maire informe les conseillers que Mme LESOURD et M. GUILLOT ont réglé des achats pour la commune et qu'il convient d'effectuer un remboursement :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, les conseillers municipaux,  
Donnent leur accord pour que la somme de 144.19 € soit remboursée à Mme Béatrice LESOURD.  
Donnent leur accord pour que la somme de 138.53 € soit remboursée à M. Raphaël GUILLOT.

---

**D 9-2020 Subvention communale pour voyages scolaires**

Attribution de 30€ pour un élève qui a effectué un voyage à Dublin organisé par le Lycée Ronsard (Vendôme) du 11 au 19 octobre 2019 et 30€ pour un élève qui effectuera un voyage en Angleterre organisé par le Collège Lycée St Joseph (Vendôme) du 24 avril au 1<sup>er</sup> mai 2020.

---

**D 10-2020 Subvention communale 2020 aux associations**

	Association de chasse de Coulommiers-la-Tour	80,00
	Gym Loisirs de Coulommiers-la-Tour	600,00
	Souvenir Français	50,00
	Les Cavaliers de la Tour	250,00
	Comité des fêtes de Coulommiers-la-Tour	300,00
	Amicale des Pompiers de Selommes	50,00
	Prévention Routière	40,00
	Imprévus	100,00

---

**D 11-2020 Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin saisonnier d'activité**

vu de l'article 3-2<sup>o</sup>alinéa de la loi n°84-53 du 26/01/1984, pour accroissement saisonnier d'activité (limité à 6 mois sur une même période de 12 mois). L'emploi créé à temps complet (35h) fait référence au grade d'adjoint technique, Echelle C1 de rémunération. Les missions de l'agent recruté sont les suivantes : agent d'accueil périscolaire et ATSEM ; L'agent sera rémunéré par référence à l'échelle de rémunération C1, 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique, indice brut 350 de la Fonction Publique (IM 327). Les crédits correspondants nécessaires à la rémunération sont inscrits au budget.

---

**D 12-2020 Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires Actualisation et application aux agents contractuels**

Les élus décident d'actualiser la délibération prise le 2 juin 2006 et décidant de rémunérer les heures supplémentaires et complémentaires aux agents communaux à temps complet ou non complet et de l'appliquer aux agents contractuels et font référence au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

- Peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires (contractuel) à temps complet et à temps partiel, ou à temps non complet au-delà de 35h par semaine, de catégorie C et de catégorie B, relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des rédacteurs territoriaux.

- Peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires (contractuel) à temps non complet, relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des rédacteurs territoriaux

- Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

- Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures.

- Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35h/semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

---

**Questions diverses**

- Location de la salle des fêtes à une association de campings cars : acceptée.
- Cantine : les menus sont élaborés pour partie sur la base de circuits courts (période d'essai).
- Cantine : exercices évacuation incendie programmés pour courant mars.
- Elections municipales : préparation du tableau des permanences au bureau de vote.
- Plan d'eau de la Tour : solliciter le responsable du Club de plongée des Pompiers de Vendôme pour nettoyage canalisation. Travaux d'égoutage à prévoir par les élus volontaires.
- Voirie : nids de poule sur route Coulommiers à Villetrun à signaler et radar pédagogique réparé à réinstaller.
- Associations : le courrier reçu en mairie sera à retirer par les Présidents d'associations et non plus distribué.
- Le Centre de Loisirs « La Ruche » est reconduit en 2020.